



FABRICANT FRANÇAIS D'AMORTISSEUR

CHALLENGE EMC PROMOSPORT 2013

ARTICLE 1 - DEFINITION

EMC met en place un challenge en partenariat avec la Fédération Française de Motocyclisme sur la compétition 2013 des coupes de France PROMOSPORT

Ce partenariat concerne uniquement les classes suivantes :

- Classe 600cc

Au dessus de 350 et jusqu'à 600cc (4 cylindres) et 675cc (3 cylindres) conformément au règlement des coupes de France Promosport 2013

- Classe 1000cc

Au dessus de 675 et jusqu'à 1000cc **3 et 4 cylindres et 1200cc bi cylindre** conformément au règlement des coupes de France Promosport 2013

Ce challenge ne concerne pas l'épreuve des Promotion Découverte ou tout autre épreuve ou classe.

ARTICLE 2 – EPREUVES

Le challenge EMC sera couru lors des manifestations organisées par la F.F.M. et ses Clubs qui se dérouleront aux dates suivantes :

23 et 24 mars	CAROLE - M.E.E
06 et 07 avril	LEDENON - MC LEDENON
11 et 12 mai	CROIX EN TERNOIS - ASM CROIX EN TERNOIS
01 et 02 juin	NOGARO - A.S.M. ARMAGNAC BIGORRE
29 et 30 juin	PAU ARNOS - MC PAU ARNOS
20 et 21 juillet	LE MANS - ASM ACO
04 et 05 août	MAGNY COURS - MC NEVERS et de La NIEVRE
24 et 25 août	ALES - ALES PE
07 et 08 septembre	LEDENON - MC LEDENON

ARTICLE 3 - MACHINES

Les machines admises à disputer le challenge EMC devront être homologuées par la F.F.M. pour les courses auxquelles elles participent.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS

La participation au Challenge EMC est totalement gratuite et n'est soumise qu'aux conditions de respecter l'ensemble des articles de ce document.

Le Challenge EMC a pour objectif de récompenser les pilotes roulants avec un amortisseur EMC comme décrit dans l'article 11.

Engagement : Les coureurs devront adresser leur demande de participation à l'adresse suivante sur papier libre :

Challenge EMC
EMC France
13 rue de Verdun
69100 VILLEURBANNE

ARTICLE 5 - ARRET DE COURSE

Si une manche des coupes de France Promosport est annulée avant ou pendant le week-end de course, le challenge EMC sera aussi annulé.

ARTICLE 6 - ECHELLE DES SANCTIONS

Les sanctions suivantes pourront être appliquées en cas de non observation de la réglementation de ce document :

- Avertissement
- Demande de remboursement des primes précédemment reçues
- Eviction du Challenge EMC

ARTICLE 7 - PODIUMS

Les classes comportant une finale 1 et une finale 2 ne donneront pas lieu à des prix pour les deux courses.

Seulement les résultats de la finale la plus rapide (souvent nommée « Finale 1 » ou « Finale A ») seront pris en compte par le Challenge EMC.

Les prix seront donc attribués sur le classement général de l'épreuve ou sur la course finale pour les catégories ne comportant qu'une seule finale.

ARTICLE 8 - PRIX

Dans chaque épreuve et pour chaque classe nommée dans l'article 1, un prix est donné aux trois premiers pilotes participant au Challenge EMC.

S'ils terminent sur le podium, leur prime sera doublée :

1^{er} Challenge EMC100 € (X2 si podium)
2^{ième} Challenge EMC.....75 € (X2 si podium)
3^{ième} Challenge EMC.....50 € (X2 si podium)

ARTICLE 9 – PRIX FINAL DU CHALLENGE EMC

A la fin des Coupes de France Promosport, le challenge EMC se basera sur le classement officiel donné par la FFM.

Un prix sera donné au vainqueur de chaque classe nommée dans l'article 1 si celui ci participe au Challenge EMC et répond à tous les articles de ce document.

Si 1^{er} Classe 600cc.....3.000 €
Si 1^{er} Classe 1000cc.....4.000 €

Si un participant au Challenge EMC reçoit un de ces prix, il devra obligatoirement participer à la remise de ce prix organisé par EMC en fin d'année.

S'il refuse, le prix ne lui sera pas attribué.

ARTICLE 10 - APPLICATION DU REGLEMENT

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la société EMC France conformément aux dispositions internes de la société, du règlement du code du sportif et de l'éthique.

ARTICLE 11 - OBLIGATION DES PILOTES VIS-A-VIS DE EMC FRANCE

Chaque pilote participant au Challenge EMC devra utiliser un amortisseur SportShock 3 ou 4 prévu pour sa moto et cela dès les premiers essais du jeudi matin du week-end de compétition et cela tout au long du championnat.

L'amortisseur SportShock 3 ou 4 devra être obligatoirement muni d'un ressort de couleur bleue.

Le pilote s'engage à respecter toutes clauses de l'article 11 pendant tout le championnat et ne pourra prétendre à réintégrer le Challenge EMC le cas échéant.

Il devra apposer sur sa machine les stickers EMC Racing (fournis) aux emplacements prévus à cet effet :

- De chaque coté du sabot en dimension 13cmx6cm
- De chaque coté de la bulle en dimension 9.5cmx4.5cm
- Coudre ou coller l'écusson EMC Racing sur le haut du torse ou le devant des épaules de sa combinaison.

Les autocollants devront toujours être visibles, propres et intacts.

En cas de besoin, il revient au pilote de demander au staff de EMC un renouvellement d'autocollants s'il ne peut répondre à ces impératifs.

La présence d'autocollant ou d'écusson d'un fabricant d'amortisseur autre que EMC est strictement interdite.

Tout pilote en infraction avec l'article 11 sera sanctionné par le non versement des primes normalement gagnées et devra rembourser les primes reçues.

Tout pilote devra agir et réagir en accord avec les règles du code du sportif et de l'éthique.

Toutes les photos des participants au Challenge EMC prises par EMC ou toute autre personne pourront être utilisées à des fins commerciales sans que les participants puissent réclamer une rémunération ou un dédommagement.

Les participants au Challenge EMC donnent entière liberté à EMC d'utiliser leur image ou celle de leur moto et déclarent qu'elles seront libres de tous droits.

ARTICLE 12 - PRESCRIPTIONS GENERALES ET LITIGES

Il est rappelé que tout ce qui n'est pas expressément autorisé et précisé dans ce règlement est strictement interdit.

Tout litige sera tranché en premier ressort par l'équipe EMC et en cas de contestation de la décision, l'instance compétente est le Tribunal National de Discipline et d'Arbitrage.

Par ailleurs, si un pilote du Challenge EMC est disqualifié par la direction de course ou toute autre administration du championnat Promosport, le pilote sera aussi disqualifié du Challenge EMC et devra rembourser les prix reçus.

